

**Objet :** CP - Angers, une femme trans reconnue victime de violences volontaires de la part de son voisin



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Angers, le 25 juin 2019

## Angers, une femme trans reconnue victime de violences volontaires de la part de son voisin. La circonstance aggravante de transphobie non retenue.

Mardi 25 juin 2019, le tribunal correctionnel d'Angers a condamné Louis-Marie VERRON pour violences volontaires à l'encontre d'une femme trans angevine. Les faits ont été requalifiés en régime contraventionnel et l'agresseur a été condamné à une amende de 150€.

### Les faits remontent au 31 octobre 2017

En soirée, cette femme trans, accompagnée d'un ami voisin, attendait l'ouverture de sa porte de garage, quand un autre voisin de sa résidence arrivait à leur niveau. S'en suivait des propos transphobes à l'égard de la victime : « Je vais la niquer comme un bonhomme, puisque c'est un mec de toute façon. »  
Propos confirmés par le témoin occupant la place de passager.

Quelques minutes après, l'agresseur retrouvait les deux passagers dans le garage de leur résidence, déchargeant leurs courses.  
La caméra de surveillance du sous-sol a filmé une scène rapide, au cours de laquelle l'agresseur s'attaquait physiquement par deux fois à la victime.  
En la poussant violemment et la jetant au sol, la première fois, et en lui assénant un coup violent au visage la seconde fois, la faisant chuter pour la seconde fois.

### Une victoire symbolique

Cette condamnation est une victoire modeste mais réelle pour cette femme qui avait connu le classement sans suite de sa plainte de la part du procureur d'Angers et de la procureure générale près la cour d'appel d'Angers.  
La condamnation de cet agresseur, prononcée par le tribunal correctionnel, contredit totalement la version de la police, du procureur et de la procureure générale, qui eux donnaient foi à la version de l'agresseur selon laquelle la victime l'attendait avec une barre de fer. Ils estimaient que les coups portés par la voisin étaient proportionnés à la menace qu'aurait représenté une barre de fer.  
Pourtant, la vidéo ne montre à voir aucune barre de fer, ni geste agressif de la victime envers qui que ce soit.

## **A Angers, la transphobie n'est toujours pas reconnue**

Le fait que la circonstance aggravante de la commission des faits à raison de l'orientation sexuelle et l'identité de genre n'ait pas été retenue minimise la portée de l'agression subie par cette femme trans. Les propos rapportés par le témoin auraient dû permettre de qualifier les faits de transphobie.

Dans ces conditions, QUAZAR, qui s'était constitué partie civile à la demande la victime, a été déboutée

## **Courage et ténacité de la victime**

QUAZAR tient à souligner tout particulièrement le courage et la ténacité de cette victime qui se bat depuis des années contre le ministère public, qui classe sans suite ses plaintes quand elle est injuriée ou agressée par son voisinage. Cette condamnation, bien que trop modeste, constitue la preuve que ce qu'elle dénonce est bien sa réalité quotidienne.

Le vendredi 7 juin dernier, la victime a été contrainte de poursuivre ce même voisin, Louis-Marie VERRON, face au refus du procureur d'Angers d'engager des poursuites pour deux affaires d'injure non publique, par voie de citation directe devant le tribunal de police d'Angers. Le 7 juin, elle a obtenu qu'il soit reconnu coupable pour la première affaire et condamné à 30€ d'amende. Il a été relaxé pour la seconde affaire.

## **Quand la transphobie va-t-elle être mise au tapis à Angers ?**

Depuis ces faits, ce même voisin a récemment à nouveau provoqué et insulté cette femme trans devant leur résidence, déclarant la considérer comme un homme. Une nouvelle plainte a été déposée par la victime avec cette fois une vidéo captant les propos tenus.

QUAZAR reste proche et au soutien de cette victime pour faire reconnaître et défendre ses droits contre la transphobie dans un parcours judiciaire dont elle doit décider de la suite à donner.

Stéphane Corbin,  
réfèrent pôle juridique, défense des droits,  
accompagnement des victimes  
de Quazar, Centre LGBT d'Angers  
06 22 09 09 66  
[droit-defense.victimes@quazar.fr](mailto:droit-defense.victimes@quazar.fr)  
[www.quazar.fr](http://www.quazar.fr)